



AGENDA OFFICIEL du Groupement d'Assistance aux POLICIERS MUNICIPAUX



Année 2022

ARTISTIQUE
CULTUREL
CRÉATIF
TENDANCE
CHIC



LE VILLAGE
DES ROSIERS

À SAINT-OUEN-SUR-SEINE

AU CŒUR DES PUCES, VIVEZ PARIS EN GRAND !

Aujourd'hui "**Le Village des Rosiers**", situé à 300 m* de Paris, vous offre l'opportunité d'habiter au cœur du célèbre Marché aux Puces, un quartier qui célèbre l'art, la culture et la créativité au détour de ses rues pavées, sans oublier l'art du bien vivre avec ses commerces tendance et ses restaurants à la mode. Un lieu qui perpétue la tradition parisienne, en retrait de son agitation.

"**Le Village des Rosiers**" vous propose une grande variété d'appartements du studio au 5 pièces, agrémentés de nombreuses terrasses, balcons ou jardins** avec pour certains des vues exceptionnelles vers Paris et le Sacré-Cœur.



BNP PARIBAS
IMMOBILIER

Rendez-vous sur

saintouen-villagedesrosiers.fr

0 800 240 800

Service et appels gratuits

SOMMAIRE



AGENDA OFFICIEL du Groupement d'Assistance aux POLICIERS MUNICIPAUX



Année 2022

Combien coûte la rémunération des policiers municipaux ? **4**

58% des policiers municipaux sont armés **5**

Police Municipale.
Toulouse, Montpellier, Béziers...
où en sont les villes d'Occitanie ? **6**

Suicides dans la police française:
les raisons du mal-être **7**

Pass sanitaire étendu et obligation vaccinale :
les agents territoriaux en première ligne **9**

Nice, Marseille Toulouse ... :
classement des 100 premières polices
municipales **11**

Violences conjugales :
le numéro d'appel d'urgence 3919 est
désormais disponible 24h/24 et 7Jours/7 **11**

Sécurité :
les policiers municipaux sur tous les fronts
Intervention en zone sensible/hostile
(armement : bouclier, matraque télescopique,
Flashball court). **12**

Et si on cessait de rabaisser la Police ! **14**



DOSSIER

Combien coûte la rémunération des policiers municipaux ?

A partir des comptes des communes, il est possible d'estimer le coût de la rémunération des polices municipales pour les collectivités.

Ces chiffres montrent un fort recours aux heures supplémentaires dans certaines régions.



Début juillet, lors du rendez-vous salarial, le ministre de la fonction et de la transformation publique a annoncé qu'un travail serait mené sur les carrières des policiers municipaux. De son côté, le ministre de l'Intérieur, a confirmé qu'il réunirait une commission consultative des polices municipales.



Si l'on peut évaluer le poids que représente un service de police municipale dans le budget d'une commune, de nouvelles données permettent de préciser le coût des rémunérations de ces agents pour les collectivités.

Selon les calculs, les polices municipales représenteraient ainsi une masse salariale d'environ 900 millions d'euros net par an.

Ce que révèlent les comptes des communes

Métier en tension, la mise en concurrence des villes pour se doter de policiers municipaux donne lieu à des différences dans les rémunérations. Hélas, peu de chiffres sont disponibles à ce sujet. En octobre 2020, la Cour des comptes déplorait le manque d'évaluation globale des dépenses des collectivités locales pour leurs polices municipales.

À partir des chiffres diffusés par le Ministère de l'Économie et des Finances, nous avons établi plusieurs indicateurs concernant les dépenses en RH de la plupart des collectivités pour leur police municipale. Ces indicateurs portent sur la rémunération principale « nette » des titulaires et des non-titulaires, mais aussi les diverses indemnités et les heures supplémentaires.

Ces chiffres reflètent la taille des différents services de police municipale. Sans surprise, la ville qui a la police municipale la plus importante a également le budget le plus important : en 2020, Nice a dépensé 27,1 millions d'euros, hors cotisations, pour payer ses policiers municipaux, soit environ 79 euros par habitant. Viennent ensuite Lyon, avec 16,1 millions, Marseille, avec 15,8 millions et Toulouse avec 15,6 millions.

Nice, Marseille Toulouse ... : classement des 100 premières polices municipales

En rapportant ces dépenses de rémunération au nombre de policiers municipaux et d'ASVP dans les polices municipales, ce qui comporte quelques risques de généralisation, puisque certains agents peuvent s'ajouter à ces rémunérations et que les salaires ne sont pas les mêmes pour l'ensemble des agents, la rémunération s'établit en moyenne à 33 000 euros par an et par agent. Ces dépenses par agents s'élèvent à 40 000 euros pour la ville de Nice, 42 000 euros à Lyon et Toulouse.

Par rapport à la population, les rémunérations des polices municipales coûtent 22 euros par habitant en moyenne. Ce chiffre peut être assez important, dans les petites collectivités de la Côte-d'Azur, notamment, où le nombre de policiers municipaux par habitant est élevé.

De nombreuses heures supplémentaires

L'analyse de ces chiffres montre également dans certaines villes la part importante de la masse salariale consacrée aux « autres indemnités », comprenant notamment les heures supplémentaires. À Neuilly-sur-Seine, près de 48 % des dépenses salariales des titulaires correspondent aux « autres indemnités ».

Ces taux importants d'heures supplémentaires se retrouvent dans de nombreuses villes de la petite couronne d'Île-de-France : en Île-de-France, la rémunération principale des agents des polices municipales représente 65% de leur rémunération totale, contre 73,7% dans toute la France.

Les heures supplémentaires sont parfois utilisées pour améliorer la rémunération des policiers municipaux. Interrogé à l'Assemblée nationale lors de l'étude du projet de loi « Sécurité globale », le ministre de l'Intérieur, , résumait ainsi les choses : « On ne peut pas verser aux policiers municipaux des primes comme aux autres membres de la fonction publique territoriale. Pour compenser, de très nombreux élus, voire presque tous, trichent en leur rémunérant des heures supplémentaires qu'ils n'effectuent pas. »

Le ministre suggérerait de prévoir une modification législative permettant de verser des primes aux policiers municipaux. Ce recours aux forfaits d'heures supplémentaires – « un même nombre d'heures chaque mois tout au long de l'année » – avaient, par exemple été reprochés à la ville d'Aulnay-sous-Bois par la chambre régionale des comptes d'Île-de-France. La synthèse des bilans sociaux indiquait qu'en 2017, en moyenne, les policiers municipaux dans les villes étudiées faisaient 91,8 heures supplémentaires ou complémentaires.

58% des policiers municipaux sont armés

15 000

agents étaient dotés
d'une arme à feu fin 2020.



Selon un recensement du ministère de l'Intérieur, l'armement continue de croître : près de 15 000 agents étaient dotés d'une arme à feu fin 2020, et 2 705 polices municipales étaient armées, toutes armes confondues. Deuxième volet de notre série de statistiques sur les polices municipales.

Plus de 58 % des policiers municipaux étaient dotés d'une arme à feu au 31 décembre 2020, en légère augmentation par rapport à l'année précédente, le Ministère de l'Intérieur .

C'est dans les départements du Sud-Est de la France qu'on compte le plus de policiers armés : ils sont près de 90 % dans les Bouches-du-Rhône et le Var. Les départements les plus ruraux et ceux de l'Ouest de la France résistent encore à l'armement, même si l'évolution peut parfois être forte d'une année à l'autre : 71 % de policiers municipaux armés en plus entre 2019 et 2020 en Gironde, 40 % dans les Deux-Sèvres...

DOSSIER

Police Municipale. Toulouse, Montpellier, Béziers... où en sont les villes d'Occitanie ?

Toulouse, Montpellier, Béziers ou Perpignan, quelles sont les villes d'Occitanie où les effectifs de police municipale sont les plus importants ?

En France, 4 514 communes disposent d'unités de police municipale. Ce qui représentait un total de 24 300 agents à la fin de l'année 2020, Avec 330 policiers municipaux en service, Toulouse est sur le podium des villes les mieux dotées en nombre absolu d'agents. La Ville rose est suivie de près, en Occitanie, par Montpellier, Perpignan et Béziers.

Toulouse 3e ville de France avec le plus d'agents de police municipale

Trois autres villes d'Occitanie se placent dans le top 20 :

- Montpellier se place à la septième place avec 182 agents
- Perpignan, neuvième place avec 161 agents
- Béziers, quinzième place avec 112 policiers municipaux

Un classement et des chiffres à relativiser si l'on considère le nombre d'habitants de chacune des communes citées.

Toulouse, qui s'est engagé à recruter 100 agents de police municipale d'ici 2025, intègre cette année le trio de tête des villes françaises disposant du plus gros effectif en la matière. La Ville rose dépasse donc la ville de Lyon qui vient de réduire ses effectifs. Toulouse prend ainsi la troisième place, juste derrière Nice (490 agents) et Marseille (417 agents). À titre de comparaison, Bordeaux ne compte que 135 agents dans les rangs de sa police municipale. Soit près de 2,5 fois moins que la capitale Occitane.



Par ailleurs, la ville de Paris qui, historiquement, ne dispose pas de police municipale ne fait pas partie de classement mais pourrait bientôt l'intégrer. En effet, suite à un arrêté promulgué le 25 mai 2021, la capitale pourrait créer sa propre police à l'automne et devrait compter, d'ici la fin du mandat municipale en cours, près de 5 000 agents. Un autre changement qui pourrait bouleverser ce palmarès.

Agde, Béziers et Lunel sur le podium des villes d'Occitanie avec la plus grande densité d'agents

En effet, si l'on fait le rapport entre l'effectif total et le nombre d'habitants, la ville de Toulouse rétrograde à la 59ème place du classement avec un agent pour 1430 habitants. Loin derrière Nice, qui est la 16ème ville de France avec la plus forte densité d'agents de police municipale (1 pour 700 habitants) mais devant Marseille qui ne compte, en définitive, qu'un seul agent pour 2073 habitants.

En Occitanie, ce sont les villes d'Agde (1 agent pour 689 habitants), Béziers (1 pour 689) et Lunel (1 pour 710) qui disposent de la plus grande densité d'agents de police municipale. Un trio de tête régional suivi de près par la ville de Perpignan (1 agent pour 756 habitants), vingtième du classement national. La ville de Montpellier, l'une des moins dotée de la région, se situe à la 69ème place avec 1 agent pour 1594 habitants.

Les plus fortes progressions dans la région

Béziers, qui a vu ses effectifs augmenter de 75 % en quatre ans, est la quatrième commune française à avoir recruté au sein de sa police municipale entre 2016 et fin 2020, et la première en Occitanie. Juste devant Toulouse, dont les effectifs ont connu une hausse de 40 % sur la même période. Autant de statistiques qui pourraient encore changer pour Toulouse qui s'est engagée avec l'État, dans le cadre d'un Contrat de sécurité intégré (CSI), à augmenter significativement ses effectifs.

DOSSIER

Suicides dans la police française: les raisons du mal-être

LES SUICIDES POLICIERS INQUIÈTENT



Depuis le début de l'année, 31 policiers ont mis fin à leurs jours selon le dernier rapport publié fin mai 2019.

Un chiffre qui inquiète les forces de l'ordre et leur fait craindre une année noire si rien ne change. Voici les principaux facteurs qui, cumulés, peuvent expliquer le mal-être ressenti par de nombreux agents de police et dans certains cas, le passage à l'acte.



Parmi les raisons qui permettent d'expliquer le malaise des forces de police, il y a celles qui sont régulièrement mises en lumière par les médias. C'est le cas du problème des heures supplémentaires. Depuis plusieurs années, entre les attentats, la crise migratoire ou plus récemment le mouvement des «gilets jaunes», les policiers ont accumulé plus de 21 millions d'heures supplémentaires. Outre la fatigue qu'une telle surcharge de travail peut générer sur certaines unités qui n'ont pas encore pu les récupérer, la question du paiement de ces heures se pose aussi. L'Etat doit en effet encore solder à ses fonctionnaires de police plus de 275 millions d'euros. Un retard de paiement et de récupération qui peut donner l'impression aux forces de l'ordre d'être déconsidérées par leur administration.

Armes et ambiance virile

Un autre facteur, cumulé aux autres, permet d'expliquer le nombre de suicides particulièrement élevé dans la police : la proximité permanente avec une arme à feu. Un passage à l'acte qui serait facilité grâce aux armes de service. En 2018, face à la commission d'enquête du Sénat sur l'état des forces de sécurité intérieure, le directeur général de la police nationale (DGPN) soulignait que 60% des policiers se donnant la mort le faisaient avec leur arme de service.

Outre les armes, le virilisme qui règne encore au sein de la police contribuerait selon certains agents au malaise de la profession « Longtemps, l'image du policier (au cinéma) c'était Belmondo ou Delon : des gaillards, des hommes », relève le secrétaire général du syndicat des Policiers en colère. Selon lui, chaque policier est confronté au cours de sa carrière à des images qui « hantent » l'esprit. « On aurait besoin d'avoir une visite obligatoire chez le psy tous les ans, et que cela ne soit pas perçu par les collègues comme une marque de faiblesse mais comme un simple rendez-vous à la médecine du travail ». Par peur des brimades ou pour ne pas laisser paraître leurs doutes, beaucoup de policiers préfèrent se terrer dans le silence.

Une hiérarchie déconnectée

De nombreux policiers pointent aussi leur hiérarchie directe lorsqu'il s'agit d'expliquer les raisons de leur mal-être. Selon eux, les relations dégradées entre la base et les chefs seraient au cœur de ce malaise. La hiérarchie apparaît souvent comme trop distante et pas assez en prise avec les remontées du terrain. « Aujourd'hui les officiers ou commissaires qui rentrent par le biais des concours externes ne sont pas intéressés par la police de terrain, rapporte un capitaine de police. « Vous avez par exemple des jeunes qui sortent d'école à 25 ans, souvent d'universités ou de Sciences-Po Paris, et qui ne savent pas faire. On a déjà eu des commissaires qui nous demandaient si c'était vraiment utile d'avoir une arme de service... Ils sont déconnectés et intéressés uniquement par l'aspect intellectuel et par la gestion..

Les policiers dénoncent aussi une culture du chiffre pratiquée par certains supérieurs hiérarchiques. C'est le cas par exemple dans les affaires de stupéfiants, où les résultats faciles à comptabiliser seraient privilégiés au détriment de plus longues enquêtes de terrain, entraînant par la même occasion une perte de sens du métier de policier. D'autres fonctionnaires dénoncent également la pression mise par certains chefs qui s'apparenterait parfois à du harcèlement moral.

Un début de prise en compte

Consciente de la montée de ce malaise au sein de la police, l'administration tente d'y répondre par des mesures concrètes. Une prise en compte du phénomène qui n'empêche pas les faux pas : le dernier en date remonte à la fin du mois de mai 2019. Dans une lettre adressée aux fonctionnaires pour lutter contre le suicide, le directeur général de la police nationale, invitait ses agents à « promouvoir la convivialité ». Un programme qui ne correspondait pas franchement aux attentes des policiers en la matière. Eux espéraient des engagements concrets et financiers de la direction.

D'autres efforts ont cependant été faits par l'administration comme par exemple la création depuis quelques mois d'une plateforme de signalement des cas de harcèlement en interne. Baptisée « Signal Discri », elle emploie 4 personnes et est rattachée à l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN). « Nous sommes pour le moment à 173 cas dénoncés de harcèlements, pointe la directrice de l'IGPN. Le harcèlement ne vient pas forcément de la hiérarchie sommitale, ça peut aussi venir des collègues donc nous travaillons dessus pour essayer de poursuivre les personnes qui sont auteurs de harcèlement . Ces efforts restent malgré tout jugés trop lents par certains syndicats de police qui redoutent déjà un pic de suicides lors des fêtes de fin d'année.



DOSSIER

Pass sanitaire étendu et obligation vaccinale : les agents territoriaux en première ligne

pass COVID-19 sanitaire

Le pass sanitaire, qui était déjà demandé aux clients et aux usagers des lieux culturels, des restaurants et des bars, ou encore aux voyageurs avant l'embarquement dans le TGV, a été étendu ce 30 août aux salariés des secteurs concernés et à de nombreux agents territoriaux.

Concrètement, ceux-ci doivent être en mesure de présenter un certificat de vaccination ou un test négatif de moins de 72 heures, ou encore un certificat de rétablissement du Covid-19.



Cette obligation découle de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et de son décret d'application paru le 7 août. La même loi prévoit l'obligation pour certains agents territoriaux d'être vaccinés contre le Covid-19. Zoom sur ces dispositions très commentées.

Un pass sanitaire au périmètre étendu

L'obligation d'un pass sanitaire conduit à devoir présenter l'un des documents suivants : une attestation de statut vaccinal complet, ou le résultat négatif d'un test de moins de 72 heures, ou encore un certificat de rétablissement du Covid-19, datant de moins de 6 mois. La détention du pass est obligatoire pour les agents publics intervenant dans les établissements ou services dans lesquels il est exigé. La liste complète de ces lieux figure à l'article 47-1 du décret du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire. Ainsi, les agents territoriaux employés dans les bibliothèques, musées, salles destinées à recevoir des expositions, salles de spectacle, cinémas et théâtres municipaux ou intercommunaux, piscines, stades, terrains de sport... et ceux qui interviennent pour l'organisation des événements culturels, sportifs ou festifs, ont l'obligation de présenter le fameux sésame.

Toutefois, le pass sanitaire ne s'applique pas pour l'accès aux administrations et services publics. Les établissements scolaires et les restaurants scolaires ne sont pas non plus concernés. Pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), la situation est un peu plus complexe : le pass sanitaire n'y est pas exigé en règle générale, mais il s'impose aux adultes encadrants qui emmènent les enfants pour des activités où le pass sanitaire est nécessaire.

On notera aussi que, selon les recommandations de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), le pass sanitaire n'est pas non plus requis pour les épreuves de concours et d'examen de la fonction publique.

Pour les apprentis de moins de 18 ans, l'obligation entrera en vigueur à compter du 30 septembre prochain. Pour tous les agents concernés - à l'exception des personnes justifiant d'une contre-indication médicale à la vaccination - elle s'appliquera jusqu'au 15 novembre prochain.

Des autorisations spéciales d'absence liées à la vaccination

On notera en outre que la loi du 5 août 2021 contient des mesures visant à faciliter la vaccination des salariés et agents publics. L'article 17 confère une base légale à la faculté pour les employeurs publics d'accorder une autorisation spéciale d'absence (ASA) aux stagiaires et aux agents publics lorsqu'ils se rendent aux rendez-vous médicaux liés à la vaccination contre le Covid-19 - que ce soit pour eux-mêmes ou leur enfant, ou un majeur protégé dont ils ont la charge. Une circulaire du 5 juillet 2021 avait ouvert cette possibilité.

Une obligation vaccinale pour certains agents

Autre disposition de la loi du 5 août 2021 à retenir : l'obligation de vaccination contre le Covid-19 pour certains agents territoriaux, qui a commencé à s'appliquer dès le lendemain de la publication du texte, soit le 7 août dernier. Sont concernés les agents territoriaux, fonctionnaires ou contractuels exerçant dans les établissements et services pour personnes âgées et pour personnes handicapées, les centres de santé et les services de médecine de prévention.

Quel que soit leur lieu d'affectation et leur statut (titulaire ou contractuel), sont aussi visés les professionnels de santé de la fonction publique territoriale : médecins, infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, sages-femmes, psychologues... ainsi que les agents travaillant dans les mêmes locaux que ceux-ci. Les sapeurs-pompiers des services d'incendie et de secours (professionnels et volontaires) ont également pour obligation d'être vaccinés contre le Covid-19.

En revanche, les professionnels des modes d'accueil du jeune enfant (crèches, haltes-garderies ...) et des établissements et services de soutien à la parentalité, ne sont pas concernés par l'obligation vaccinale, dès lors qu'ils «ne réalisent pas d'actes de soin médical ou paramédical dans le cadre de leur exercice professionnel habituel». Les personnes chargées de l'exécution d'une tâche ponctuelle dans les locaux où exercent les personnes soumises à l'obligation de vaccination bénéficient également d'une dispense. Tout comme les agents territoriaux justifiant d'une contre-indication médicale reconnue à la vaccination.

Depuis le 7 août, les personnes concernées par l'obligation vaccinale doivent présenter une attestation de vaccination complète, ou un test virologique négatif d'au plus 72 heures. Mais, à partir du 15 septembre, en plus du test négatif, elles devront présenter le justificatif d'au moins une des doses requises dans le cadre d'un schéma vaccinal comprenant plusieurs doses. Autrement dit, à compter de cette date, seules les personnes vaccinées - partiellement ou totalement - pourront exercer leur activité professionnelle. Enfin, à partir du 16 octobre, seule la présentation du justificatif du schéma vaccinal complet sera admise.

Le contrôle du pass sanitaire et de l'obligation vaccinale

Il incombe à l'employeur de contrôler le respect de l'obligation vaccinale et du pass sanitaire au moyen des justificatifs présentés par les agents concernés. À cette fin, l'employeur doit habilitier nommément les personnes et services autorisés à contrôler les justificatifs. Il doit également tenir un registre détaillant ces personnes et services ainsi habilités et la date de leur habilitation, ainsi que les jours et horaires de leurs contrôles. Réalisé au moyen de l'application mobile «TousAntiCovid Vérif», le contrôle garantit aux agents le respect du secret médical.

Les agents publics soumis à l'obligation de présenter un pass sanitaire peuvent, uniquement à leur initiative, fournir à leur employeur un justificatif montrant que leur schéma vaccinal est complet. Dans ce cas, l'employeur peut le conserver jusqu'à ce que le pass ne soit plus obligatoire pour l'agent et leur délivrer le cas échéant un titre spécifique permettant une vérification simplifiée.

Lorsqu'un agent relevant de l'obligation vaccinale, ou concerné par le pass sanitaire, ne présente pas l'un des justificatifs requis, son employeur doit l'informer sans délai des conséquences du manquement sur son emploi et des moyens de régulariser la situation. L'agent public peut alors utiliser, avec l'accord de son employeur, des jours de congés, ou de RTT. À défaut, l'employeur suspend l'agent de ses fonctions (s'il s'agit d'un fonctionnaire) ou prononce la suspension du contrat de travail (dans le cas d'un agent contractuel). Durant cette suspension, l'agent n'exerce plus son activité et ne perçoit plus sa rémunération. En outre, cette période n'est pas prise en compte pour la détermination de la durée des congés payés, ou la constitution des droits à pension.

Lorsqu'un agent soumis à l'obligation de pass sanitaire a été suspendu et n'a pas régularisé sa situation après un délai de trois jours, son employeur le convoque à un entretien. Selon la DGCL, le but est d'examiner avec lui les moyens de régulariser sa situation, «notamment les possibilités d'affectation, le cas échéant temporaire, sur un autre poste non soumis à l'obligation de présentation du pass sanitaire». Elle s'effectue «au regard des besoins de service». Il peut s'agir aussi d'«envisager, le cas échéant, le recours au télétravail si les missions le permettent».

La suspension de l'agent qui ne justifie pas d'un pass sanitaire est effective jusqu'au 15 novembre prochain au plus tard, soit l'échéance prévue par la loi du 5 août 2021. Quant à la suspension de l'agent qui ne satisfait pas à l'obligation vaccinale, elle prend fin dès que celui-ci remplit les conditions nécessaires à l'exercice de son activité.



DOSSIER

Nice, Marseille Toulouse ... : classement des 100 premières polices municipales



Fin 2020, la France comptait au moins 24 300 policiers municipaux, selon des chiffres du ministère de l'Intérieur, que « la Gazette des communes » a pu consulter. Premier volet de notre série de statistiques sur les polices municipales.

Au 31 décembre 2020, la France comptait au moins 24 300 policiers municipaux, selon des chiffres publiés par le Ministère de l'Intérieur. C'est une hausse de 1,5% par rapport à 2019.

Nice, Marseille et Toulouse

Nice est la ville comptant le plus de policiers municipaux, avec 490 « PM » à la fin de l'année 2020. A ces 490 policiers s'ajoutent 178 agents de surveillance de la voie publique, constituant une brigade de 668 agents, la plus importante de France.

Elle est suivie par Marseille, qui compte 417 « PM ». Avec 330 policiers municipaux, Toulouse prend la troisième place du classement, dépassant Lyon, avec 294 policiers municipaux et Nîmes avec 192 agents.

Parmi ces 100 premières polices municipales, les stations balnéaires du Sud de la France, comme Sainte-Maxime, Fos-sur-Mer, Cannes, Agde ou Mougins comptent le plus de policiers municipaux par habitant. Il y a un policier pour 336 habitants à Sainte-Maxime, contre un pour 700 habitants à Nice, ou un pour 2 000 habitants à Marseille.

Violences conjugales : le numéro d'appel d'urgence 3919 est désormais disponible 24h/24 et 7Jours/7



Le 3919 est davantage accessible pour les femmes vivant en outre-mer, malgré le décalage horaire avec l'Hexagone.

La ligne d'écoute pour les femmes victimes de violences, le 3919, est désormais joignable 24h/24 et 7 jours sur 7. L'extension horaire débutée en juin concerne aussi les nuits des week-ends depuis ce lundi, a annoncé Elisabeth Moreno, la ministre déléguée à l'Egalité entre les femmes et les hommes, lundi 30 août. Anonyme et gratuit, le service est donc accessible pour les femmes vivant en outre-mer, malgré le décalage horaire avec l'Hexagone. Depuis juin, les personnes sourdes ou ayant des troubles du langage peuvent également joindre la plateforme.

Pour assurer les nouveaux horaires, une dizaine d'écouteresses supplémentaires ont été « embauchées et formées à l'écoute des victimes de violences conjugales », avait précisé en juin la Fédération nationale solidarité femmes. « Les femmes pourront appeler au moment où elles le choisissent : la première écoute est essentielle et chaque instant doit être saisi pour leur permettre d'entamer le parcours vers la sortie de la violence », avait souligné l'association.

En 2020, le 3919 a reçu près de 165 000 appels, soit 70% de plus qu'en 2019. On estime que près de 210 000 femmes subissent chaque année des violences conjugales. En 2020, 90 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon, selon les derniers chiffres officiels.

DOSSIER

Sécurité : les policiers municipaux sur tous les fronts Intervention en zone sensible/hostile (armement : bouclier, matraque télescopique, Flashball court).



« **P**olice secours », respect des mesures anti-Covid, surveillance « attentat »... Le soutien des polices municipales est de plus en plus demandé par l'Etat, qui voit en elles la troisième force de sécurité intérieure.

Si certains l'interprètent comme une forme de reconnaissance, d'autres redoutent un virage sécuritaire et, in fine, la perte de leur identité.



Alors que la sécurité publique s'est imposée ces vingt dernières années comme un enjeu majeur pour la population et les élus, les polices municipales poursuivent sans relâche leur essor. Sur le plan quantitatif, tout d'abord : de 18 000 agents en 2010, on en totalise aujourd'hui 24 000, soit un tiers de plus. Et les recrutements, motivés par les carences de l'Etat, restent élevés.

Ce développement est également visible dans les équipements, avec la quasi-généralisation des armes à feu, et les compétences octroyées aux agents, qui ne cessent de s'accroître au gré des textes législatif. Sur le terrain, plus personne ne s'étonne de la présence des « PM » dans bon nombre de missions jusque-là dévolues à leurs homologues nationaux. C'est d'ailleurs l'un des principaux enseignements du rapport de la Cour des comptes, paru en octobre, sur l'évolution des polices municipales.

Un métier en pleine mutation

Qu'il s'agisse d'impératifs de lutte contre la délinquance, de la prise en compte de la menace terroriste depuis 2015 ou de l'appui apporté aux missions de maintien de l'ordre, comme ce fut le cas au cours de la crise des « gilets jaunes », les policiers municipaux ont vu leurs missions se durcir. Au détriment de la proximité, de la prévention et du contact avec la population. A cet effet, la récente censure par le Conseil constitutionnel de la loi « sécurité globale », promulguée le 25 mai, et notamment de l'expérimentation qui était destinée à élargir leurs missions et leur capacité d'agir, sous couvert du fameux « continuum de sécurité », n'y changera sans doute rien. Au demeurant, cette « inflexion sécuritaire », n'est pas sans risque pour les policiers municipaux, qui pourraient bien y perdre leur âme. Qu'en pensent les principaux intéressés ? Comment vivent-ils cette évolution du métier ?

Partenaire incontournable

Celui qui se présente comme le patron de « la meilleure police de France » se félicite de la place de « troisième force de sécurité conquise à Nice pour l'ensemble des polices municipales de France ». Dans son futur hôtel des polices, symbole du rapprochement des forces nationales et municipales, il déroule fièrement le bilan 2020 de ses 550 agents et vante leurs 5 700 interpellations pour crimes, délits et lutte contre la drogue, mais aussi la forte progression des infractions à la législation sur les étrangers ou encore sur la détention et le port d'armes. Vingt-deux ans après la loi du 15 avril 1999 relative aux PM, le vocable n'a rien à envier à celui de la police nationale.

Si cette ville demeure une exception – la vitrine d'une police XXL dotée des meilleurs équipements et résolument tournée vers l'intervention, force est de constater que les missions, historiquement dévolues à la prévention et à la proximité, évoluent. « Nous restons une police préventive, mais nous pouvons, à tout moment, comme l'a montré l'attentat de Nice,

basculer dans une police d'intervention », le chef de la PM de Biscarrosse , bientôt dotée d'armes à feu. Au fil des ans, ce policier, dans le métier depuis 1985, a vu ses missions s'étendre : « L'explosion démographique, l'arrivée de nouvelles populations dans des zones rurales, l'évolution de la délinquance, nos collègues de la nationale submergés... Aujourd'hui, nous sommes les premiers policiers sur le terrain. La police de sécurité du quotidien, la proximité, c'est nous ! Nous sommes un partenaire incontournable des forces de sécurité nationale. »

Accidents de la route, tapages, différends... La PM est de plus en plus souvent « police secours ». A Loudéac les cinq agents de la police municipale, tous armés, suppléent régulièrement les gendarmes. « Quand un habitant compose le 17 pour un accident, une bagarre, etc., et que la patrouille de gendarmerie est à 50 kilomètres, le centre opérationnel nous bascule les appels. Les habitants ont aussi pris l'habitude de nous contacter directement. Dans les faits, police secours, c'est souvent nous ! confirme le chef de la PM.

On est de plus en plus happé par la gestion de l'événement, pour gérer la petite délinquance ou répondre aux sollicitations de l'Etat. »

Relais sur les « gilets jaunes »

La surveillance « attentat » mais aussi les protestations des « gilets jaunes » n'ont fait qu'accroître encore les missions des PM. A Loudéac, les agents ont été particulièrement mobilisés par celles-ci. « Le mouvement était anarchiste, pas du tout structuré. Notre connaissance du terrain et notre proximité avec les administrés se sont révélées très utiles. Nous sommes allés sur les ronds-points discuter avec les manifestants pour les aider à s'organiser, à ne pas se mettre en danger ou à mettre en danger autrui. » A Valenciennes , la PM a aussi été très sollicitée par l'Etat ces deux dernières années. « La police nationale a dû renforcer la surveillance attentat à la frontière belge, tout en assurant le maintien de l'ordre sur les manifestations des gilets jaunes. Pour eux, on a donc dû prendre le relais, en deuxième ou troisième rideau, sur le volet circulation notamment », raconte le chef de la police municipale. Pour la première fois de son histoire, celle-ci a aussi déployé des effectifs pour sécuriser églises, mosquées, synagogues et autres sites sensibles.

« C'est pire depuis la crise ! »

La crise sanitaire du Covid-19 a encore fait bouger les lignes. Dès le 24 mars 2020, le projet de loi « Covid-19 » a autorisé les policiers municipaux à constater et à verbaliser les infractions aux mesures de confinement, les propulsant aux avant-postes de la lutte contre la pandémie. « Depuis un an et demi, les 41 agents, dont douze gardes champêtres, de notre police municipale intercommunale sont en première ligne pour faire respecter le port du masque, le couvre-feu, etc. » souligne la présidente (SE) de Caux Seine agglo.

La crise a renforcé certaines formes de délinquance, comme les violences intrafamiliales, les problèmes de voisinage, le harcèlement sur les réseaux sociaux, « ce qui a engendré un surcroît d'interventions, mais aussi d'actions de prévention ». Pas question, en effet, de parler de « police bis ». « Notre champ de compétences s'élargit, mais notre doctrine d'emploi reste la proximité, martèle le patron de la police municipale intercommunale. Nous faisons du lien social et nous appliquons les pouvoirs de police du maire. » Il n'empêche. Sur certains territoires, l'équation proximité-prévention-intervention relève parfois du numéro d'équilibriste. « Intervention et proximité, ça devient le grand écart . Comme ce fut le cas pour la gendarmerie et la police, nous sommes entrés dans l'œil du cyclone. A nous d'être vigilants pour ne pas y perdre notre âme. »

A Cenon, le chef de pôle « tranquillité publique et police municipale », ne s'en cache pas : « Sur le papier, notre objectif est de maintenir le lien avec la population. Mais la police nationale manque de moyens, la délinquance explose, et c'est pire depuis la crise ! Certains quartiers sont des zones de quasi – non-droit, où même la police municipale ne peut plus travailler. Ou alors avec le renfort de la police nationale. Dans ces conditions, la proximité, c'est tôt le matin, et pas partout. »

Une palette complète

Pour garder le lien avec la population tout en répondant aux demandes de sécurité, des territoires créent des brigades de nuit municipales, des polices intercommunales, etc. « Il faut une palette complète pour pouvoir agir sur différents pans : le lien social, le recueil d'informations, police secours, les interventions et le judiciaire. Nous devons être capables d'aller sur des missions de forces de sécurité nationale, sans perdre notre identité », le directeur de la PM de Tours , pour laquelle travaillent 95 agents et qui compte des unités dédiées à la proximité et des unités d'intervention de nuit.

En élargissant sans cesse les pouvoirs de la PM, ne risque-t-on pas, à terme, de rompre cet équilibre fragile? le maire de Grenoble , a décidé d'en finir avec « la militarisation des polices municipales ». A l'opposé du modèle niçois et du fameux « continuum de sécurité » qui entend renforcer la coopération policière, il s'apprête à mettre en œuvre une police préventive, démocratique et partenariale. Un antidote au risque de virage sécuritaire ?

DOSSIER

Et si on cessait de rabaisser la Police !

Qu'elle soit au pouvoir ou dans l'opposition, la classe politique a entraîné la police dans une situation ambiguë. Alors que l'insécurité explose à tous les coins de rues, les forces de l'ordre sont employées à traquer les gens ordinaires pour vérifier qu'ils sont bien détenteurs du fameux QR- code, nouveau sésame de la liberté d'aller et venir.

Pour pléthore de nos compatriotes, la police constitue le dernier rempart à la montée inquiétante de l'insécurité, une des préoccupations principales des Français.

Paradoxalement, ces contrôles au QR-code vont amplifier la dégradation du lien déjà ténu qui lie la police et la population.



Qu'elle soit au pouvoir ou dans l'opposition, la classe politique a entraîné la police dans une situation ambiguë. Alors que l'insécurité explose à tous les coins de rues, les forces de l'ordre sont employées à traquer les gens ordinaires pour vérifier qu'ils sont bien détenteurs du fameux QR- code, nouveau sésame de la liberté d'aller et venir.

Pour pléthore de nos compatriotes, la police constitue le dernier rempart à la montée inquiétante de l'insécurité, une des préoccupations principales des Français.

Paradoxalement, ces contrôles au QR-code vont amplifier la dégradation du lien déjà ténu qui lie la police et la population.

Au cours de ces longs discours sur la pandémie, on aura pu observer avec une certaine délectation, le mutisme des bonnes âmes de la bien-pensance qui ne semblent guère choquées de la multiplication des contrôles. Sans oublier de souligner, la fantaisie de ce gouvernement qui était prêt à donner des prérogatives aux garçons de café pour contrôler les identités ! Pourtant, les mêmes « inquisiteurs des temps modernes », il y a encore peu temps s'époumonaient à décrier les contrôles d'identité qu'ils qualifiaient de contrôles aux faciès !

Force est de constater que les pouvoirs publics dans leur ensemble, les médias et aujourd'hui le Peuple se méfient de l'institution policière qui est d'ailleurs remise en cause de manière récurrente.

Cette situation ambiguë dans laquelle on aime la Police autant qu'on la déteste n'a rien d'anodine.



Elle est la résultante de ce qu'on peut lire de manière habituelle et compassionnelle avec outrance dans les médias, à l'intention aussi bien des petites racailles que des délinquants chevronnés, s'évertuant à « victimiser » ceux qui seraient quotidiennement pourchassés sans raison par les forces de l'ordre !

A la lecture de nombreux articles de presse, on constate que les journalistes ne retiennent même plus leurs écrits et n'ont que de cesse d'accabler avec une extrême sévérité les policiers, qu'ils traînent sans état d'âme dans la boue... Le ton accusatoire est de rigueur, les policiers semblent avoir commis la faute et l'irréparable.

Contrairement au Garde des sceaux ou encore au Ministre de l'intérieur, la présomption d'innocence ne semble pas s'appliquer pour les « oppresseurs des victimes » de la société ! Bien au contraire, la présomption de culpabilité est devenue la norme pour les policiers sans autre forme de procès !

Au moindre incident, les policiers sont soupçonnés d'avoir commis l'irréparable bavure policière ; la version des témoins ou des délinquants, est jugée aussi crédible par les journalistes que la version des policiers. Mais pire encore, sur le plan judiciaire, les juges vont traiter sur le même plan les deux parties.

Aux yeux du système, à chaque intervention nécessitant l'usage légitime de la force, le doute s'est installé sur la légitimité de l'action policière qui ne peut être que brutale et provocatrice...

De surcroit, les convictions politiques et sociologiques de certains magistrats se traduisent par des peines dérisoires à l'encontre des délinquants décrédibilisant de fait le travail de plusieurs mois d'enquête.

Ajoutons que cette inversion des valeurs est encore aggravée par le peu de soutien d'une certaine hiérarchie policière.

Envoyer du flic à l'IGPN est devenu une obsession pathologique !

À la moindre anicroche, les forces de l'ordre sont abandonnées par le pouvoir en place et par la classe politique, tous se défaussant sur la justice. Pour toute cette classe politique, peu importe que les forces de l'ordre travaillent dans des locaux vétustes, exercent leurs missions trop souvent sans le soutien de leur hiérarchie, des autorités, ni des magistrats, ... avec des moyens obsolètes, limités aussi bien en personnels qu'en moyens matériels... le tout au détriment de la sécurité quotidienne des français.

Il est plus que légitime de dénoncer cette injustice que vivent au quotidien les membres des forces de l'ordre. Nos gouvernants n'arrêtent pas de les enjoindre de faire le sale boulot lié aux manifestations des gilets jaunes à l'épidémie du Covid_19 et d'exécuter en même temps leur principale mission contre une délinquance de plus en plus violente.

Jusqu'à présent, les forces de l'ordre s'étaient habituées au désengagement de l'État du régalien, de la trahison des politiques, de leur hiérarchie, de la justice, de la morgue des médias, de la haine de la racaille mais aujourd'hui les forces de l'ordre ne s'attendaient pas que ce soient les Français qui les abandonnent... Un pas de plus a été franchi vers le chaos.

Il est temps de sauver l'institution policière avant qu'il ne soit trop tard !



Sogeprom, opérateur urbain — créateur de valeurs pour la ville

Partenaire **engagé auprès des territoires** dans la construction d'une **ville plus vertueuse**, nous menons nos réflexions avec les collectivités, les aménageurs, nos investisseurs et nos clients pour développer des **solutions immobilières performantes**, de qualité, innovantes, à l'impact carbone limité et **adaptées à leurs besoins et attentes**, et apporter ainsi **bien-être et confort de vie** aux citoyens.

Acteurs de la **Métropole de demain**, nous prenons en compte les enjeux de la ville, en concevant et portant des projets en étant à **l'écoute de chaque territoire**, et en accompagnant **leur mutation**.



EPICURE à VILLEJUIF

137 avenue de Paris
14 167 m² SDP
239 logements



SOGEPROM

GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

RETROUVEZ TOUTES NOS
RÉSIDENCES SUR **SOGEPROM.FR**
PROMOTEUR IMMOBILIER

Résidentiel | Bureaux | Commerces | Résidences gérées | Locaux d'activité | Locaux artisanaux | Équipements de services